

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du 12 décembre 2014

autorisant au titre des années 2015 et 2016 l'ouverture de concours d'inspecteurs et de délégués au permis de conduire et de la sécurité routière

NOR : INTA1428507A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie électronique ;

Vu le décret n° 97-1017 du 30 octobre 1997 modifié relatif au statut particulier du corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 modifié portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 15 juin 1993 relatif au concours sur épreuves professionnelles en vue de la promotion des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe en 2^{ème} classe ;

Vu l'arrêté du 20 mars 1998 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et aux programmes des épreuves des concours externe et interne de recrutement des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2002 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et aux programmes des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié fixant les modalités d'organisation du concours professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2^{ème} classe ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Vu l'arrêté du 7 août 2014 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe ;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête :

Article 1^{er}

Sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, est autorisée, au titre des années 2015 et 2016, l'ouverture de concours pour le recrutement et l'avancement :

- 1° D'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} classe ;
- 2° De délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ;
- 3° De délégués principaux de 2^{ème} classe au permis de conduire et à la sécurité routière.

Article 2

L'annexe I du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation des concours de recrutement et d'avancement mentionnés à l'article 1^{er}.

Article 3

Le nombre de postes offerts pour chacun des concours de recrutement et d'avancement sera fixé par arrêté ministériel.

Article 4

I. Les formulaires d'inscription sont disponibles :

- par téléchargement sur le site internet du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr à la rubrique « Le ministère recrute – Administration – Filière permis de conduire et sécurité routière – Calendrier des concours et inscriptions » ;
- par voie postale en joignant une enveloppe (format A 4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/ BRPP/Pôle concours, 27 cours des Petites Ecuries, 77185 Lognes.

II. L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

- **par voie électronique** sur le site internet du ministère de l'intérieur (même adresse). Une attestation d'inscription sera transmise au candidat par voie électronique ;
- **par voie postale**. Le candidat adresse son dossier d'inscription :
 - au centre d'examen choisi, mentionné en annexe II, pour :
les concours d'inspecteurs de 3^{ème} classe ;
 - au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/Pôle concours, 27 cours des Petites Ecuries, 77185 Lognes pour :
les concours professionnels d'inspecteur de 1^{ère} classe.
les concours professionnels d'inspecteur de 2^{ème} classe ;
les concours de délégués ;
les concours professionnels de délégués principaux de 2^{ème} classe.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

Article 5

Dans la mesure où au moins une candidature serait enregistrée, des centres d'examen seront ouverts dans les départements et les collectivités d'outre-mer suivants : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie

Article 6

En vue des épreuves d'admission, les candidats déclarés admissibles adressent les documents prévus par la réglementation mentionnés dans les formulaires d'inscription au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/Pôle concours, 27 cours des Petites Ecuries, 77185 Lognes.

Article 7

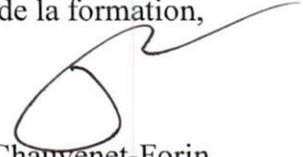
La composition des jurys fera l'objet d'arrêtés du ministre de l'intérieur qui seront affichés, de manière à être accessibles au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Article 8

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **12 DEC. 2014**

Pour le ministre et par délégation,
la sous-directrice du recrutement
et de la formation,


I. Chauvenet-Forin

ANNEXES

Annexe I

Calendrier prévisionnel d'organisation des concours de recrutement et d'avancement :

Concours de recrutement et d'avancement	Session	Inscriptions			Epreuves d'admissibilité		Epreuves d'admission		
		Date d'ouverture des inscriptions	Date limite de retrait du formulaire d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date	Lieu	Date limite d'envoi des documents en vue des épreuves par voie postale (le cachet de la poste faisant foi)	Date	Lieu
Inspecteur de 3 ^{ème} classe	2015	05/01/2015	03/02/2015	03/02/2015	1 ^{er} avril 2015	Centre d'examen	28 mai 2015	Du 15 au 19 juin 2015	Nevers
Inspecteur de 2 ^{ème} classe	2015	06/01/2015	05/02/2015	05/02/2015	8 avril 2015	Région Ile-de-France	/	Entre le 2 et le 26 juin 2015	Région Ile-de-France
Inspecteur de 1 ^{ère} classe	2015	16/03/2015	13/04/2015	13/04/2015	/	/	/	Entre le 2 et le 29 juin 2015	Région Ile-de-France
Délégué au permis de conduire	2015	15/12/2014	15/01/2015	15/01/2015	16 et 17 mars 2015	Région Ile-de-France	/	Du 4 au 5 juin 2015	Nevers
Délégué principal au permis de conduire de 2 ^{ème} classe	2015	12/01/2015	10/02/2015	10/02/2015	26 mars 2015	Région Ile-de-France	/	Entre le 19 et le 21 mai 2015	Région Ile-de-France
Délégué principal au permis de conduire de 2 ^{ème} classe	2015	07/09/2015	06/10/2015	06/10/2015	3 novembre 2015	Région Ile-de-France	/	Entre le 15 et le 18 décembre 2015	Région Ile-de-France
Inspecteur de 2 ^{ème} classe	2015	05/10/2015	03/11/2015	03/11/2015	Janvier 2016	Région Ile-de-France		Mars/avril 2016	Région Ile-de-France
Inspecteur de 1 ^{ère} classe	2015	07/09/2015	06/10/2015	06/10/2015				Entre le 17 novembre et le 11 décembre 2015	Région Ile-de-France
Inspecteur de 3 ^{ème} classe	2016	04/11/2015	03/12/2015	03/12/2015	Février/mars 2016	Centre d'examen	Avril/mai 2016	Avril/mai 2016	Nevers
Délégué au permis de conduire	2016	01/12/2015	04/01/2016	04/01/2016	Mars/avril 2016	Région Ile-de-France		Juin 2016	Nevers

Annexe II
Centres d'examen

PREFECTURES DE REGION	
SERVICE COMPETENT	ADRESSE DU SERVICE COMPETENT
Ministère de l'Intérieur Direction des Ressources Humaines Sous-direction du Recrutement et de la Formation Bureau du Recrutement et de la Promotion Professionnelle Pôle Concours	27 cours des Petites Ecuries 77185 LOGNES ☎ 01 60 37 12 88 01 60 37 12 62 01 60 37 13 17 www.interieur.gouv.fr
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE Secrétariat Général Direction des Ressources Humaines Bureau du Recrutement	Place Félix Baret CS 80001 13282 MARSEILLE CEDEX 06 ☎ 04 84 35 40 00 www.paca.gouv.fr www.bouches-du-rhone.gouv.fr
PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD Secrétariat Général Direction des Ressources Humaines Bureau du Recrutement	rue Sergent Casalonga B.P. 401 20188 AJACCIO CEDEX 1 ☎ 04 95 11 12 13 www.corse.pref.gouv.fr
PREFECTURE DE LA GIRONDE Secrétariat Général Direction des Ressources Humaines Bureau du Recrutement	Esplanade Charles de Gaulle 33077 BORDEAUX CEDEX ☎ 05 56 90 60 60 www.aquitaine.gouv.fr www.gironde.gouv.fr
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE Secrétariat Général Direction des Ressources Humaines Bureau du Recrutement	3 Av. de la Préfecture 35026 RENNES CEDEX 9 ☎ 02 99 02 10 35 www.bretagne.gouv.fr
PREFECTURE DE LA MOSELLE Secrétariat Général Direction des Ressources Humaines Bureau du Recrutement	Place de la Préfecture 57034 METZ CEDEX ☎ 03 87 34 87 34 www.lorraine.gouv.fr www.moselle.gouv.fr
PREFECTURE DU NORD Secrétariat Général Direction des Ressources Humaines Bureau du Recrutement	12-14 rue Jean Sans Peur 59039 LILLE CEDEX ☎ 03 20 30 59 59 www.nord.gouv.fr
PREFECTURE DU RHONE Secrétariat Général Direction des Ressources Humaines Bureau du Recrutement	106 rue Pierre Corneille 69419 LYON CEDEX 03 ☎ 04 72 61 60 60 www.rhone.gouv.fr
PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE Secrétariat Général Direction des Ressources Humaines Bureau du Recrutement	Place St-Etienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9 ☎ 05 34 45 34 45 www.haute-garonne.gouv.fr
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME Secrétariat Général Direction des Ressources Humaines Bureau du Recrutement	18 Bd Desaix 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 01 ☎ 04 73 98 63 63 www.auvergne.gouv.fr

PREFECTURES ET HAUTS-COMMISSARIATS D'OUTRE-MER

DOMICILIATION DU CANDIDAT	SERVICE COMPETENT	ADRESSE DU SERVICE COMPETENT
(971) GUADELOUPE	Préfecture Secrétariat Général	Palais d'Orléans rue de Lardenoy 97109 BASSE-TERRE CEDEX ☎ 05 90 99 39 00 05 90 99 38 22 05 90 99 38 83 www.guadeloupe.pref.gouv.fr
(972) MARTINIQUE	Préfecture Secrétariat Général	82 rue Victor Sévère B.P. 647-648 97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX ☎ 05 96 39 36 00 05 96 39 36 13 www.martinique.pref.gouv.fr
(973) GUYANE	Préfecture Secrétariat Général	rue Fiedmond B.P. 7008 97307 CAYENNE CEDEX ☎ 05 94 39 45 00 05 94 39 46 04 05 94 39 46 27 www.guyane.pref.gouv.fr
(974) LA REUNION	Préfecture Secrétariat Général	6 rue des Messageries CS 51079 97404 SAINT-DENIS CEDEX ☎ 02 62 40 77 77 02 62 40 76 24 www.reunion.pref.gouv.fr
(975) SAINT-PIERRE ET MIQUELON	Préfecture Secrétariat Général	Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud B.P. 4200 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ☎ 05 08 41 10 10 05 08 41 10 07 www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr
(976) MAYOTTE	Préfecture Secrétariat Général	B.P. 676 - Kawéni 97600 MAMOUDZOU ☎ 02 69 63 50 50 02 69 63 51 26 www.mayotte.pref.gouv.fr
(987) POLYNESIE FRANCAISE	Haut-commissariat de la République Secrétariat Général	Av. Pouvanaa a Oopa B.P. 115 PAPEETE 98713 TAHITI ☎ 06 89 46 87 00 www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr
(988) NOUVELLE-CALEDONIE	Haut-commissariat de la République Secrétariat Général	1 Av. du Maréchal Foch B.P. C5 98844 NOUMEA CEDEX ☎ 06 87 23 04 41 06 87 23 04 50 www.nouvelle-caledonie.gouv.fr